

# Partagez vos idées pour la ville

20 janvier 2024

Dialogue citoyen

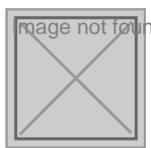
**Pour vivre pleinement sa ville, cela passe généralement par connaître ses voisins, s'intéresser à l'histoire de son quartier, s'investir dans une association et la vie citoyenne. Désormais, il sera aussi possible de proposer de manière directe et sans filtre ses projets. Explication de cette démarche !**

**Seul ou à plusieurs, votre projet devra passer par différentes étapes avant d'être réalisé.**

**Dès à présent et jusqu'au 15 mars :** vous pouvez déposer votre projet sur la plateforme [jeparticipe.saintsebastien.fr](http://jeparticipe.saintsebastien.fr). A noter que toutes les personnes habitant, travaillant ou étudiant sur le territoire et âgées de plus de 11 ans peuvent porter un projet. Par contre, que vous soyez seul porteur ou représentant d'une association ou collectif cela n'a pas d'incidence.

**Deuxième étape :** les projets seront analysés par les services de la Ville et le comité de suivi du 16 mars à fin juin. L'objectif étant de valider la faisabilité technique et que cela rentre bien dans le cadre de ce budget participatif.

**Troisième étape :** de mi-septembre à mi-octobre, les projets sont soumis au vote des habitants. Depuis la nouvelle plateforme de participation citoyenne et dans différentes structures dans la ville.



**Quatrième étape :** les projets lauréats sont mis en œuvre à compter de novembre 2024. Suivant le projet, la réalisation sera plus ou moins longue mais un suivi de l'avancée du projet sera possible depuis la plateforme web.

## Un comité de suivi, garant de la démarche

Afin de suivre l'ensemble du processus du budget participatif et d'en garantir la transparence, la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire a souhaité constituer un comité de suivi. Créé en novembre 2023, le comité est composé à l'heure actuelle de 8 membres (4 représentants des instances de participation de la Ville et 4 élus). Il a pour charge de suivre le budget participatif dans tout son déroulement, de sa création à la réalisation des projets. A ce titre, il a participé ou participera à la rédaction du règlement, l'accompagnement au dépôt des projets, l'analyse initiale de conformité des projets déposés, la sélection définitive des projets soumis au vote, le dépouillement du vote, le suivi de la réalisation des projets lauréats et la bonne association des porteurs de projets à ceux-ci, ...

L'ensemble de ces missions permet au comité de suivi de garantir la transparence du dispositif auprès des

participants.

## Une plateforme dédiée au dialogue citoyen

Cette plateforme vous permettra dans un premier temps de déposer des projets pour le budget participatif, de commenter les projets déjà proposés, de dialoguer avec les porteurs de projets... Tout au long de l'année 2024, cette plateforme sera enrichie avec des informations et les actualités concernant le dialogue citoyen à Saint-Sébastien. D'autres concertations vous seront également progressivement proposées au fil du temps?! Un outil pour garder le lien et l'information qui nous rappel que la première forme de dialogue citoyen reste l'échange direct avec les agents et les élus.

